

Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

Programme d'actions 2017-2019





Éditorial

Riche de sa diversité, le littoral français constitue un territoire particulièrement attractif concentrant sur un périmètre relativement étroit une population de plus en plus grande. Or les différentes tempêtes qu'ont connues nos côtes ces dernières années ont conduit à une prise de conscience accrue de leur évolution et en particulier de l'érosion qu'elles subissent. C'est ainsi près de 26 km² de territoire métropolitain soit l'équivalent de 3 100 terrains de rugby qui ont disparu depuis 50 ans sur le littoral. Face à ce constat, une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte a été initiée en 2012.

Dans le contexte du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers, qui accentueront ces phénomènes, il est nécessaire de proposer rapidement des réponses concrètes. A cet effet, j'ai mis en place en 2015 un comité national de suivi chargé de faciliter la mise en œuvre de cette stratégie et de formuler des propositions pour renforcer les actions engagées. C'est pourquoi j'ai également adopté un nouveau programme d'actions 2017-2019.

Il va permettre de conforter les efforts entrepris pour améliorer la connaissance des dynamiques littorales et développer les outils nécessaires à l'élaboration et à la réalisation de stratégies territoriales pour la gestion du trait de côte.

Avec l'entrée en vigueur de l'accord de Paris, nul ne peut ignorer la nécessité de favoriser la résilience des territoires littoraux face au changement climatique. Avec ce programme d'actions 2017-2019, la France se donne les moyens d'agir maintenant pour préserver son littoral de demain.

La ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales
sur le climat,

SOMMAIRE

Préambule

PAGE 4



Principes communs

Recommandations stratégiques

PAGES 8 - 9



Axe A

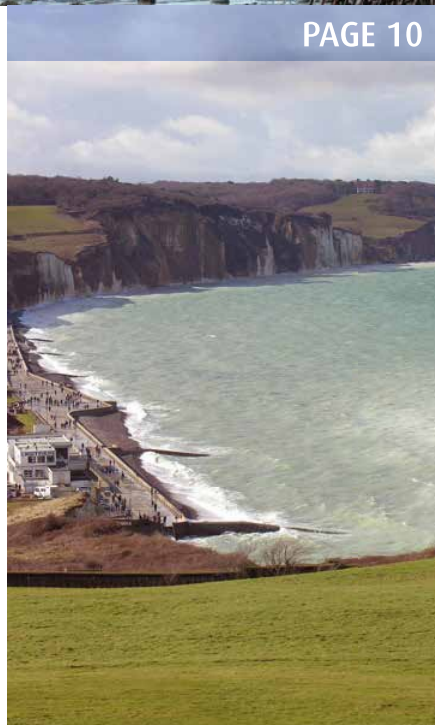
Développer et partager la connaissance sur le trait de côte

PAGE 10

Action 1 : Mettre en place le réseau national des observatoires du trait de côte - **P.10**

Action 2 : Améliorer à l'échelle nationale la connaissance du recul du trait de côte et des enjeux potentiellement impactés - **P.11**

Action 3 : Développer la connaissance de la dynamique littorale - **P.12**



PAGE 14



Axe B

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales partagées

Action 1 : Planifier en intégrant la gestion du trait de côte - **P.14 - 15**

Action 2 : Améliorer les outils pour intégrer la gestion du trait de côte - **P.16**

Action 3 : Valoriser le rôle des espaces naturels et agricoles littoraux dans la gestion du trait de côte - **P.17**

PAGE 18



Axe C

Développer les démarches expérimentales sur les territoires littoraux pour faciliter la recomposition spatiale

Action 1 : Poursuivre et valoriser les expérimentations menées dans le cadre de l'appel à projets « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : vers une recomposition spatiale des territoires exposés aux risques littoraux » - **P.18**

Action 2 : Favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'opérations de recomposition spatiale - **P.19**

PAGE 20



Axe D

Identifier les modalités d'intervention financière

Action 1 : Identifier les fonds mobilisables et leurs critères d'éligibilité - **P.20**

Action 2 : Faciliter l'articulation des financements publics - **P.21**

Action 3 : Organiser l'évolution des dispositifs de financements - **P.22**

PAGE 23



Axe transversal

Communiquer, sensibiliser, former aux enjeux de la gestion du trait de côte



Préambule

Face au recul d'une partie des côtes françaises, phénomène naturel accentué par le changement climatique et la montée du niveau des mers, et à une occupation humaine toujours plus grande du littoral, il est apparu indispensable d'appréhender différemment l'aménagement de nos territoires littoraux pour mieux prendre en compte ces évolutions. Dans cet objectif, la France s'est dotée d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et d'un premier programme d'actions pour la période 2012-2015 avec pour ambition, d'une part, d'améliorer et de mieux partager la connaissance sur les évolutions en cours et, d'autre part, de définir des stratégies à l'échelle des territoires pour favoriser leur adaptation.

Une évaluation de ce premier programme d'actions doit être menée. Au préalable, un premier bilan des actions réalisées a été établi.

Principales réalisations du précédent programme d'actions 2012-2015

Plusieurs actions ont été mises en œuvre et ont permis de progresser dans l'atteinte des objectifs fixés dans la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte :

- ▶ Une première cartographie de l'indicateur national d'érosion côtière a été élaborée et mise à disposition du grand public sur le site Géolittoral : <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/indicateur-national-de-l-erosion-cotiere-r473.html>. Elle présente de façon homogène l'évolution passée du trait de côte à l'échelle 1/100 000^e et constitue un premier état des lieux comparable sur l'ensemble du littoral métropolitain et bientôt national.
- ▶ Une synthèse des connaissances disponibles et des nouvelles données produites sur l'évolution du trait de côte a été diffusée sur le site Internet du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Publication-du-document-d.html>. Elle constitue une première valorisation du vaste travail de synthèse des connaissances actuellement en cours sur l'ensemble des façades maritimes de métropoles et d'outre-mer.
- ▶ Afin de poursuivre le développement des connaissances sur le trait de côte et faciliter leur accessibilité, les grands objectifs et les éléments de structuration d'un réseau national des observatoires du trait de côte ont été définis après une large phase de concertation pour permettre sa mise en place en 2016.



- ▶▶ Une caractérisation de l'aléa « recul du trait de côte » en particulier l'érosion des dunes et de l'aléa « mouvement de terrain » intégrant l'effondrement de falaises a été menée afin d'identifier les éventuelles différenciations qu'il y aurait lieu de faire entre ces deux phénomènes. Il apparaît ainsi que la principale différenciation réside dans la réversibilité du phénomène, l'érosion d'une dune pouvant être compensée par des apports sédimentaires (courants marins, vent ...) contrairement à l'effondrement d'une falaise. En revanche, dans les deux cas, la manifestation du recul (instant, lieu et magnitude) reste imprévisible.
- ▶▶ Une évolution importante des stratégies et documents de planification en matière de prévention des risques et d'aménagement du territoire a été opérée permettant désormais d'y intégrer la gestion du trait de côte :
 - Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), créés par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et les schémas d'aménagement régionaux (SAR) pour les départements d'outre-mer pourront comporter à l'avenir, lorsqu'une partie du territoire se situe sur le littoral, des objectifs de moyen et long termes en matière de gestion du trait de côte.
 - Les documents de cadrage pour l'élaboration des programmes d'actions et des stratégies en matière de prévention du risque inondation assurent également cette articulation. Les résultats sont d'ores et déjà perceptibles dans les plans de gestion des risques inondations (PGRI) et dans les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) situés sur le littoral où l'articulation entre érosion côtière et submersion marine est systématiquement questionnée. De la même façon, lorsque l'aléa « recul du trait de côte » est identifié dans les plans de préventions des risques (PPR), les zones susceptibles d'être touchées à horizon 100 ans sont classées en zones rouges où toute nouvelle construction est interdite. Dans les stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI), il est encore trop tôt pour évaluer cette prise en compte. Cependant les principes de synergie avec les autres politiques publiques et de prise en compte des autres démarches de gestion qui préside à leur élaboration devraient garantir cette intégration.
- ▶▶ De façon plus opérationnelle, un appui à la définition et à la mise en œuvre de démarches locales a été favorisé au travers de trois appels à projets :
 - Un appel à projets, lancé en 2011, pour soutenir des projets innovants dans le domaine de

l'ingénierie écologique, notamment le développement de techniques de restauration écologique de milieux littoraux et marins. La ré-estuarisation du Ster de Lesconil a été menée dans ce cadre avec un triple objectif : éviter la fermeture de l'estuaire, reconquérir ce milieu favorable à une importante biodiversité et limiter l'impact des submersions marines. Un premier suivi de la biodiversité et de l'évolution hydro-sédimentaire du site réalisé un an après les travaux montre d'ores et déjà des effets positifs des actions mises en place. Ce bilan nécessite d'être cependant conforté à l'occasion d'un nouveau suivi prévu 5 ans après le terme des travaux soit en 2018.

- Un appel à projets, lancé en 2012, auprès des collectivités souhaitant initier sur leurs territoires soumis aux risques littoraux une réflexion sur la relocalisation des activités et des biens dans une logique de recomposition spatiale. Cinq collectivités ou groupement de collectivités, représentants de tous les types de côtes françaises y compris outre-mer, s'y sont engagées avec l'appui des services de l'Etat, sous l'éclairage d'experts nationaux. Ces démarches ont permis de mettre en débat auprès de l'ensemble des acteurs socio-économiques des territoires, la démarche de relocalisation face au recul des côtes. Elles ont aidé les porteurs de projets à mieux cerner les difficultés et les enjeux face à la complexité des démarches à mettre en œuvre : acceptabilité sociale, échelle territoriale pertinente, choix d'urbanisme, questions foncières, enjeux financiers. Elles ont ainsi permis d'expérimenter des méthodes ou des pistes de solutions et de formaliser des propositions à approfondir. Sur la base de ces différents éléments, une série de recommandations et de mesures sera proposée d'ici la fin de l'année 2016.
- Un appel à projets, lancé en 2014, visant l'amélioration de la prise en compte des risques littoraux dans les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT). Trois porteurs de SCoT bénéficient ainsi de l'accompagnement d'une équipe d'experts durant 3 ans. Les premiers enseignements de cet appel à projets montrent d'ores et déjà que le volet valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) des SCoT est un outil pertinent pour prendre en compte le recul du trait de côte.

Les actions menées ont bénéficié de l'impulsion donnée par le comité national de suivi de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et de l'appui méthodologique de son comité scientifique. Elles sont le résultat de l'implication d'un grand nombre d'acteurs : les collectivités et leurs groupements, les services de l'Etat et ses établissements notamment le Cerema et le BRGM, le monde universitaire, les socioprofessionnels (urbanistes, paysagistes, ...), les acteurs de la société civile en particulier les associations de protection de la nature, ... Cette dynamique a été un facteur de réussite du premier programme d'actions et sera à préserver pour la mise en œuvre du suivant.

Enjeux d'un nouveau programme d'actions 2017-2019

Fort de ces premiers résultats et enrichis par les réflexions du comité national de suivi et de ses ateliers de travail présidés par les deux députées, Mesdames Chantal Berthelot et Pascale Got, le nouveau programme d'actions s'inscrit dans l'objectif de promouvoir une approche globale sur la gestion intégrée du trait de côte.

Au-delà du traitement du « recul » et de son lien avec la prévention des risques littoraux qui étaient au cœur du précédent plan, la montée en puissance des politiques d'adaptation au changement clima-

tique et d'atténuation de ses effets doit en effet aujourd'hui conduire à mieux considérer les questions liées :

- ▶▶ à la transition écologique et énergétique des territoires littoraux,
- ▶▶ à l'enjeu toujours crucial d'intégrer la gestion du trait de côte dans tous les projets de planification et d'aménagement des territoires littoraux,
- ▶▶ à la dynamique hydro-sédimentaire et à la gestion des stocks sédimentaires,
- ▶▶ aux ressources naturelles, aux paysages, au fonctionnement des écosystèmes naturels ainsi qu'aux services qu'ils rendent,
- ▶▶ au développement de l'anticipation, en faisant appel à de nouveaux outils tant juridiques, que technologiques,
- ▶▶ à l'acceptabilité de la population locale et à la sensibilisation des décideurs face aux enjeux de la gestion du trait de côte, en mobilisant notamment la recherche, de nouvelles modalités de communication ou l'expérience d'autres pays,
- ▶▶ aux spécificités des outre-mer (caractère souvent insulaire, aléa cyclonique...) qui méritent un regard particulier sur le territoire littoral.

Plusieurs objectifs, non exhaustifs, sous-tendent donc l'élaboration de ce nouveau programme :

- ▶▶ poursuivre les actions déployées dans le cadre du précédent programme et conforter les initiatives et synergies déjà créées en faveur d'une gestion intégrée et durable du trait de côte,
- ▶▶ intégrer les enjeux liés au recul du trait de côte dans toutes les politiques publiques (urbanisme, risques, environnement, agriculture...) afin de « décloisonner » les dispositifs de planification, de programmation, etc.,
- ▶▶ développer une vision évolutive et non fixiste de l'interface terre-mer à court, moyen et long terme,
- ▶▶ privilégier une logique pluridisciplinaire (scientifique, technique, juridique, sociale, économique) dans les plans et projets conduits sur le littoral plutôt qu'une approche « sectorisée »,
- ▶▶ réfléchir aux mesures de financement nécessaires à la mise en œuvre de la gestion du trait de côte et les mobiliser.

Évaluation de la mise en œuvre du nouveau programme d'actions 2017-2019

Une évaluation de ce programme d'actions sera établie et présentée au comité national de suivi en 2020, sachant que certaines actions pourront faire l'objet d'une intervention spécifique en fonction de leur état d'avancement lors de prochaines réunions du comité national de suivi.

Structuration du nouveau programme d'actions 2017-2019

Dans un souci de continuité avec le précédent programme, il est proposé de conserver une structuration en deux parties : principes et recommandations d'une part, axes d'actions d'autre part (A, B, C, D et transversal) qui font écho aux objectifs précédemment identifiés.



Principes communs

1. Le littoral est un géosystème dynamique. Le trait de côte est naturellement mobile. Il faut accompagner le changement de paradigme : éviter la « défense systématique contre la mer » et développer des systèmes d'adaptation raisonnés pour la protection et la recomposition spatiale du littoral en évitant l'artificialisation du trait de côte.
2. Pour anticiper l'urgence de demain et maîtriser à long terme l'occupation du rivage de la mer dans les territoires exposés aux aléas naturels littoraux, il est indispensable de planifier dès à présent la recomposition spatiale du littoral et, lorsque cela est nécessaire, la relocalisation des activités, des biens et des usages, et d'identifier les mesures transitoires à mettre en œuvre.
3. L'urbanisation dans les secteurs soumis aux risques littoraux doit être fortement maîtrisée. Le développement d'activités, et tout autre occupation du sol, peuvent être considérées à condition de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire et de s'inscrire dans une démarche permettant la résilience et la réversibilité des aménagements existants ou projetés.
4. La mobilité du trait de côte et l'ensemble des aléas naturels littoraux doivent être intégrés ou pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques existantes sur les territoires littoraux et dans les documents de planification (prévention des risques, urbanisme, gestion des milieux, continuités écologiques...).
5. La gestion intégrée du trait de côte et les stratégies mises en place à cet effet doivent considérer l'ensemble des enjeux présents sur le littoral. Elles prennent en compte les trois piliers du développement durable (économie, social, environnement), la dimension culturelle (patrimoine littoral, paysages...) et la transition énergétique et écologique.
6. La gestion intégrée du trait de côte repose sur l'élaboration d'un véritable projet territorial, intégrant le littoral et les territoires arrières-littoraux, basée sur une approche transversale et pluridisciplinaire et sur des périmètres et des temporalités adaptés, en cohérence avec les options d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de prévention des risques.
7. Dans la perspective du changement climatique, en particulier l'élévation du niveau marin, il est nécessaire d'anticiper l'évolution des phénomènes physiques littoraux. Cela passe par une connaissance approfondie du fonctionnement des écosystèmes littoraux dans leur état actuel et une prévision de leur évolution à court, moyen et long termes.
8. Les données de connaissance des écosystèmes côtiers et les perspectives de leur évolution doivent être partagées avec l'ensemble des acteurs et de la population.
9. Les interactions entre l'évolution du trait de côte, les submersions marines et les inondations nécessitent d'appréhender les risques littoraux et l'ensemble des enjeux présents pour définir des stratégies cohérentes et coordonnées pouvant mobiliser des outils de gestion spécifiques.



Recommandations stratégiques



Arnaud Pottier - Agence des aires marines protégées/Nouvelle-Calédonie

1. Articuler les échelles spatiales de diagnostic des aléas, de planification des choix d'urbanisme et des aménagements opérationnels.
2. Articuler les échelles temporelles de planification en tenant compte de l'évolution des phénomènes physiques et en anticipant la relocalisation des activités, des biens et des usages comme alternative à la fixation du trait de côte, dans une perspective de recomposition spatiale.
3. Développer une gestion territoriale cohérente et coordonnée de l'ensemble des risques et des aléas naturels dans l'aménagement et la gestion du littoral, partagée par les acteurs locaux et dans le respect de leurs compétences respectives.
4. Justifier les choix opérationnels de gestion du trait de côte sur la base d'une évaluation globale des impacts (économique, sociale et environnementale) et d'une analyse des différents scénarios, intégrant notamment l'effacement progressif des ouvrages. Cette justification s'appuiera utilement sur des analyses multicritères.
5. Réserver les opérations de protection artificialisant fortement le trait de côte aux zones à forts enjeux en évaluant les alternatives et en les concevant de façon à permettre à plus long terme un déplacement des activités et des biens.
6. Inciter à l'expérimentation et à l'innovation en privilégiant des méthodes et des techniques de gestion souple.
7. Protéger et restaurer les écosystèmes côtiers (zones humides, cordons dunaires, mangroves, récifs coralliens...) qui constituent des espaces de dissipation de l'énergie de la mer et contribuent à limiter l'impact des risques littoraux sur les activités et les biens.
8. Développer les projets d'aménagement et de planification territoriale en valorisant l'espace rétro-littoral et en cohérence avec les cellules hydro-sédimentaires.
9. Anticiper les situations susceptibles d'impacter à court terme les personnes, les biens et les activités économiques en recherchant les modes de gestion les plus adaptés.

Axe A

Développer et partager la connaissance sur le trait de côte



Mettre en place le réseau national des observatoires du trait de côte

Pour accroître les connaissances sur le trait de côte et ses évolutions et mieux partager ces informations, un réseau national fédérant les différents observatoires locaux sera mis en place afin de disposer de données homogènes et accessibles sur l'ensemble du territoire national. Dans cet objectif, le réseau national s'appuiera sur quatre grandes fonctions :

- Produire et partager des données fiables et homogènes en développant des protocoles d'acquisition et des règles de partages concertés ;
- Mutualiser les compétences et les moyens pour faciliter l'émergence d'actions communes ;
- Communiquer, éduquer et faire participer la société civile pour diffuser les connaissances et accroître les sources d'acquisition ;
- Accompagner l'émergence de nouveaux observatoires locaux et la consolidation des observatoires existants.

Cette action se concrétisera notamment par :

Sous-action 1.1 - La ratification d'une charte des valeurs et des objectifs partagés du réseau ;

Sous-action 1.2 - L'organisation des instances de gouvernance et la définition des modalités de travail ;

Sous-action 1.3 - La priorisation et le lancement des travaux du réseau en cohérence avec les objectifs fixés en matière notamment de recueil et de partage de données, de développement de l'expertise collective et de sensibilisation du public ;

Sous-action 1.4 - La création d'une plate-forme d'échange et de communication (site Internet dédié).



Stéphane Costa - Univ. De Caen/Normandie

Action 2

Améliorer à l'échelle nationale la connaissance du recul du trait de côte et des enjeux potentiellement impactés

L'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte nécessite à la fois de mieux anticiper les évolutions en cours et d'identifier les enjeux concernés pour définir les stratégies à mettre en place. A cette fin, deux actions seront prioritairement mises en œuvre :

Sous-action 2.1 - Finaliser et diffuser la cartographie nationale de l'évolution du trait de côte en Corse et dans les départements d'outre-mer et étudier avec les collectivités concernées son éventuelle réalisation pour les collectivités d'outre-mer ;

Sous-action 2.2 - Élaborer et mettre en œuvre une méthodologie prospective à différentes échelles temporelles d'évaluation des enjeux au niveau national potentiellement exposés au recul du trait de côte en lien avec les travaux du réseau national des observatoires du trait de côte.



Stéphane Costa - Univ. De Caen/Hauts de France



Stéphane Costa - Univ. De Caen/Polynésie française



Développer la connaissance de la dynamique littorale

Pour anticiper les phénomènes en cours et identifier les mesures les plus adaptées à mettre en place, la compréhension des phénomènes et des enjeux doit être encore améliorée et nécessite de poursuivre les efforts engagés. Avec l'appui du réseau national des observatoires du trait de côte, différentes actions seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif, en particulier :

Sous-action 3.1 - Finaliser et diffuser les atlas de la « dynamique et évolution du littoral » en métropole et en outre-mer ;

Sous-action 3.2 - Approfondir la connaissance en matière d'impact du changement climatique et de hausse du niveau marin sur les risques littoraux ;

Sous-action 3.3 - Développer la connaissance sur les stocks et les transits sédimentaires en lien avec l'élaboration de schéma de gestion des granulats en mer dans le cadre des documents stratégiques de façade, notamment la réalisation et le partage de relevés bathymétriques ;

Sous-action 3.4 - Finaliser, diffuser et définir les modalités de mise à jour de la base de données nationale des ouvrages côtiers en métropole et dans les départements d'outre-mer.



Christian Lavit - DREAL Occitanie/Occitanie



Axe B

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies territoriales partagées



Planifier en intégrant la gestion du trait de côte

Sur la base des connaissances acquises, l'aménagement du littoral doit être repensé pour intégrer la mobilité du trait de côte et préparer les territoires aux évolutions à venir. Dans cette perspective, les efforts d'articulation entre les différentes politiques de gestion doivent être poursuivis au travers des stratégies et documents de planification existants.

Sous-action 1.1 - Veiller à la prise en compte des actions de la stratégie nationale de gestion du trait de côte lors de l'élaboration du nouveau plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ;

Sous-action 1.2 - Intégrer des objectifs de gestion du trait de côte dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas d'aménagement régionaux (SAR) et le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), objectifs qui pourront utilement servir de lignes directrices pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du trait de côte, prévues par la sous-action B.1.7 ;

Sous-action 1.3 - Favoriser une gestion intégrée des risques littoraux en s'appuyant sur la mise en place de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), confiée aux communes et à leurs groupements par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015 ;

Sous-action 1.4 - Intégrer la gestion du trait de côte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) et développer des outils pour en faciliter la mise en œuvre, notamment grâce à l'ajout d'une fiche complémentaire dans le cadre de l'instruction relative aux dispositions du code de l'urbanisme du 7 décembre 2015 ;



Thierry Degen - DREAL Nouvelle-Aquitaine/Nouvelle Aquitaine

Sous-action 1.5 - Promouvoir une évolution des modalités de gestion du domaine public maritime pour renforcer la prise en compte de l'impact du recul du trait de côte dans la délivrance des titres domaniaux au travers notamment d'une plus grande articulation des stratégies départementales du domaine public maritime naturel avec les objectifs de gestion du trait de côte, la compatibilité des titres domaniaux avec les objectifs environnementaux des plans d'actions pour le milieu marin (PAMM), la réalisation d'études d'impacts conformément à la réglementation en vigueur, le démantèlement des ouvrages à l'expiration de leur titre d'occupation et une cohérence accrue avec les objectifs des stratégies locales de gestion du trait de côte à l'élaboration desquelles l'État aura participé ;

Sous-action 1.6 - Mettre en place des stratégies locales de gestion du trait de côte partagées (SLGTC) sur les territoires impactés par l'érosion côtière, en veillant a minima à leur articulation avec les stratégies locales du risque inondation (SLGRI) ou, lorsque cela est possible, en rapprochant les deux exercices. Les SLGTC ont vocation à formuler des orientations et à identifier, à des échelles adaptées intégrant notamment les espaces retro-littoraux, des mesures cohérentes d'urbanisme, de préservation des espaces naturels, de gestion du domaine public maritime naturel, de prévention des risques littoraux et d'aménagements appropriés. Elles pourront utilement être mobilisées lors de l'élaboration de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) afin d'assurer la cohérence des actions proposées dans ces PAPI avec les objectifs de gestion du trait de côte ;

Sous-action 1.7 - Élaborer, lorsque cela s'avère pertinent, un plan de gestion des plages à l'échelle la plus adaptée, incluant les éventuels programmes de rechargement des plages soumises à érosion, et s'inscrivant dans les schémas de gestion des granulats marins élaborés dans le cadre des documents stratégiques de façades.



Améliorer les outils pour intégrer la gestion du trait de côte

Pour faciliter la mise en œuvre des stratégies de gestion du trait de côte, un appui méthodologique doit être apporté aux acteurs locaux afin de :

Sous-action 2.1 - Clarifier la prise en charge des mesures de limitation de l'érosion littorale dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) sur la base des éléments de réponse apportés aux questions écrites de madame la Députée Pascale Got du 24 novembre 2015 et de monsieur le Sénateur Jean-François Rapin du 30 juin 2016 ;

Sous-action 2.2 - Proposer des outils de diagnostic et de suivi de l'impact des aménagements et des modes de gestion du trait de côte, permettant notamment d'identifier les ouvrages susceptibles de ne pas faire l'objet de réparations ou d'être démantelés pour tout ou partie ;

Sous-action 2.3 - Mettre en place un cadre méthodologique pour faciliter la définition d'objectifs en matière de gestion du trait de côte dans les SRADDET, les SAR et le PADDUC ;

Sous-action 2.4 - Établir un recueil des bonnes pratiques et des méthodologies pour la gestion du trait de côte notamment au travers de fiches opérationnelles afin de définir les modalités pratiques de résilience et de réversibilité des aménagements existants ou à venir et de faciliter la mise en place d'aménagements, de réseaux et de modes de gestion et de construction répondant à cette définition dans les zones exposées au recul du trait de côte ;

Sous-action 2.5 - Mieux intégrer dans le guide méthodologique relatif aux plans de préventions des risques littoraux le principe de réversibilité et de résilience des aménagements existants ou projetés situés dans des secteurs soumis à ces risques ;

Sous-action 2.6 - Mettre à disposition des collectivités les informations nécessaires à la prise en compte de la gestion du trait de côte lors de la préparation et de la gestion de crise.



Valoriser le rôle des espaces naturels et agricoles littoraux dans la gestion du trait de côte

Les espaces naturels et agricoles constituent des zones tampon face aux risques littoraux et peuvent en diminuer l'impact. À ce titre, la préservation et la restauration de ces espaces constituent un objectif essentiel pour assurer la résilience des milieux et protéger de ces phénomènes les personnes et les biens.

Sous-action 3.1 - Évaluer le rôle et les services rendus par les écosystèmes naturels en s'appuyant sur les démarches en cours ;

Sous-action 3.2 - Valoriser les bonnes pratiques dans les démarches et programmes structurants mis en œuvre tels que les PAPI, les SCOT et les stratégies locales ;

Sous-action 3.3 - Préserver la dynamique des écosystèmes dunaires et leur rôle dans la prévention et la protection des risques littoraux ;

Sous-action 3.4 - Protéger les écosystèmes naturels d'outre-mer, en particulier les mangroves et les récifs coralliens en cohérence avec les objectifs du plan national des milieux humides et le programme d'actions de l'IFRECOR 2016-2020.



Axe C

Développer les démarches expérimentales sur les territoires littoraux pour faciliter la recomposition spatiale



Poursuivre et valoriser les expérimentations menées dans le cadre de l'appel à projets « expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : vers une recomposition spatiale des territoires exposés aux risques littoraux »

L'identification des facteurs de réussite et des freins rencontrés constitue un préalable à la définition de solutions adaptées permettant aux acteurs locaux de poursuivre les démarches engagées et facilitant par la suite l'émergence de nouveaux projets.

Sous-action 1.1 - Évaluer les résultats obtenus dans le cadre de l'appel à projets ;

Sous-action 1.2 - Diffuser le bilan des enseignements et les recommandations qui en découlent ;

Sous-action 1.3 - Poursuivre l'accompagnement des cinq territoires bénéficiaires.



Stéphane Costa - Univ. De Caen/Normandie



Jérôme Couroucé - Terra/Guadeloupe



Syndicat mixte Baie de Somme - Grand Littoral picard

Action 2

Favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'opérations de recomposition spatiale

Pour appuyer la mise en place de démarches de recomposition spatiale dans le cadre de stratégies de gestion du trait de côte, une aide méthodologique sera apportée aux acteurs locaux par la mise à disposition de recueil d'expériences et d'équipes pluridisciplinaires capables de les guider dans leur diagnostic et leurs choix d'aménagement.

Sous-action 2.1 - Lancer un nouvel appel à projets auprès des collectivités en tenant compte du retour d'expériences du précédent appel à projets et en favorisant le développement de collaborations avec les acteurs socio-économiques, publics ou privés. Les démarches mises en place devront, sur la base de différents scénarios, proposer une adaptation des territoires littoraux à l'érosion côtière à moyen et long terme tout en minimisant la fixation du trait de côte ;

Sous-action 2.2 - Définir et mettre en place des outils innovants pour la gestion du trait de côte grâce à l'assistance d'un groupe pluridisciplinaire (urbanistes, paysagistes, juristes, notaires, assureurs, ...) chargé d'expertiser la faisabilité et la mise en place de ces outils, tels que des titres d'occupation temporaire (baux emphytéotiques), des servitudes, une adaptation de la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier ou la réimplantation d'un bâtiment ou d'une infrastructure en retrait dans un secteur non vulnérable ;

Sous-action 2.3 - Expérimenter et valoriser des opérations de recomposition spatiale des territoires intégrant une gestion souple du trait de côte.

Axe D

Identifier les modalités d'intervention financière



Action 1

Identifier les fonds mobilisables et leurs critères d'éligibilité

En complément de l'appui méthodologique apporté aux acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre de démarches territoriales, l'identification des financements mobilisables s'avère essentiel.

Sous-action 1.1 - Identifier des financements mobilisables pour la gestion du trait de côte en recensant les fonds éligibles et en développant le recours aux fonds européens ;

Sous-action 1.2 - Clarifier l'articulation et la complémentarité des financements issus de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et du fonds de prévention des risques naturels majeurs dit « Fonds Barnier » ;

Sous-action 1.3 - Réaliser une grille de critères d'éligibilité et de hiérarchisation pour la conduite et le financement de travaux, en particulier pour les travaux d'urgence ;

Sous-action 1.4 - Conditionner les financements de l'État à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du trait de côte partagée.





Laurent Mignaux - Terra/Bretagne

Action 2

Faciliter l'articulation des financements publics

L'intégration de la gestion du trait de côte dans l'aménagement du littoral nécessite de rechercher une plus grande synergie des financements publics.

Sous-action 2.1 - Évaluer les financements publics engagés sur le littoral en appliquant la méthodologie élaborée par le commissariat général au développement durable (CGDD) sur les dépenses publiques en matière de risques naturels ;

Sous-action 2.2 - Intégrer les mesures liées à la gestion du trait de côte et à l'érosion littorale dans les Contrats de Plan État-Région (CPER) ;

Sous-action 2.3 - Encourager l'examen coordonné des dossiers sollicitant des financements pour la prévention des inondations et des submersions marines et la gestion du trait de côte par exemple au travers de commissions régionales, en lien avec les comités de bassin, afin de veiller à la cohérence de l'emploi des financements publics en faveur de la gestion des risques littoraux.



Laïc Gouguet - ONF/Nouvelle Aquitaine

Action 3

Organiser l'évolution des dispositifs de financements

Pour aider à la concrétisation des démarches initiées sur les territoires et répondre aux questionnements des acteurs locaux, les réflexions sur la mise en place d'outils financiers adaptés seront poursuivies.

Sous-action 3.1 - Étudier la faisabilité d'une nouvelle organisation et de nouveaux modes de financement des actions en matière de gestion du trait de côte et notamment examiner la possibilité de mettre en place un fond spécifiquement dédié à ces actions ;

Sous-action 3.2 - Prendre en compte les résultats des travaux menés en matière de caractérisation des aléas côtiers dans les modalités de financements des actions de prévention et d'indemnisation des dégâts ;

Sous-action 3.3 - Distinguer le financement des actions de prévention de celui de l'indemnisation des dégâts dans les dispositifs mis en place.



Arnaud Voladine - IREAL Nouvelle-Aquitaine/Nouvelle Aquitaine



Axe transversal

Communiquer, sensibiliser, former
aux enjeux de la gestion du trait de côte

La gestion du trait de côte nécessite d'initier ou de ré-initier le plus grand nombre à la dynamique de nos côtes et de rénover notre rapport au littoral pour faciliter l'adaptation des territoires littoraux aux enjeux du changement climatique.

Sous-action 1.1 - Organiser l'appel à idées « imaginer le littoral de demain » et valoriser les résultats ;

Sous-action 1.2 - Réaliser un vocabulaire du littoral, ouvrage scientifique, selon la méthode utilisée pour établir le vocabulaire du patrimoine ;

Sous-action 1.3 - Améliorer la formation des intervenants et des acteurs sur le littoral ;

Sous-action 1.4 - Sensibiliser les décideurs aux enjeux d'adaptation des territoires littoraux ;

Sous-action 1.5 - Promouvoir l'utilisation d'outils d'animation visuelle des phénomènes naturels et de différents scénarios de gestion du trait de côte ;

Sous-action 1.6 - Mettre à jour le guide « la gestion du trait de côte » (Quae, 2011) ;

Sous-action 1.7 - Créer un observatoire photographique national et valoriser le fond photographique de l'État sur le littoral.

Sous-action 1.8 - S'appuyer sur les plans de préventions des risques littoraux (PPRL) pour informer et sensibiliser les acteurs du territoire et le grand public sur l'ensemble des aléas auxquels sont confrontés les territoires littoraux.

**Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer**
Direction générale, de l'aménagement,
du logement et de la nature
Direction de l'eau et de la biodiversité
Sous-direction du littoral et des milieux marins
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex
Tél. : +33 (0)1 40 81 32 15
Mél : Lm2.Lm.Deb.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr

